

ORDRE DU JOUR

Conseil municipal

Type de séance : Ordinaire

Date de la séance : Lundi 21 octobre 2024

Début de la séance : 20 h

Emplacement : Salle du conseil, Hôtel de ville, 5801 boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc, Québec

Membres

Maire Mitchell Brownstein

Conseiller Oren Sebag District 1

Conseiller Mike Cohen District 2

Conseillère Dida Berku District 3

Conseiller Steven Erdelyi District 4

Conseiller Mitch Kujavsky District 5

Conseiller Lior Azerad District 6

Conseiller Sidney Benizri District 7

Conseillère Andee Shuster District 8

Participez virtuellement ou en personne

Le public peut assister à la réunion du Conseil en personne ou par vidéoconférence.

Le lien pour la vidéoconférence se trouve à l'adresse suivante :

www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Le public peut poser une question pendant la période de questions de l'une des deux façons suivantes :

1. *Poser une question en personne dans la salle du Conseil.* Pour poser une question en personne, remplissez le formulaire de la période de questions à votre disposition à l'entrée de la salle du Conseil. Le formulaire vous demande votre nom et votre adresse.
2. *Soumettre une question par écrit à l'avance.* Soumettez une question par écrit avant 17 h le jour de la réunion en utilisant le formulaire web à l'adresse www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Les séances du Conseil sont diffusées en direct et archivées à l'adresse www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Règles de la période de questions

- La Ville de Côte Saint-Luc permet aux résidents et aux non-résidents de poser des questions en français et en anglais lors des séances du Conseil.
- Toute personne souhaitant poser une question doit, au début de la séance du Conseil, remplir le formulaire à cet effet qui se trouve à l'entrée de la salle du Conseil.
- La période de questions d'une séance du Conseil est limitée à trente (30) minutes, mais elle peut être prolongée sous réserve de l'approbation de la majorité des membres du Conseil présents. Compte tenu de cette limite de temps et du souhait de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions, chaque personne dispose de trois (3) minutes pour poser une (1) question et une (1) question de suivi au maire.
- Avant de poser une question, chaque personne doit indiquer son nom en entier.
- Après la discussion des points à l'ordre du jour, il y a une deuxième période de questions. Au cours de cette deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur des points à l'ordre du jour.
- Personne ne peut utiliser un langage violent, offensant ou irrespectueux lorsqu'il pose une question au maire.
- Lors d'une assemblée spéciale, les questions doivent se limiter aux points inscrits à l'ordre du jour.

- **Règles de la deuxième période de questions:**

La discussion des sujets à l'ordre du jour du Conseil est suivie d'une deuxième période de questions. Pendant la deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur les points à l'ordre du jour du Conseil. Veillez noter qu'il n'y a pas de deuxième période de questions pendant les réunions spéciales du Conseil. Le public peut poser une question pendant la deuxième période de questions en personne ou via le formulaire en ligne.

****Consultation publique à 19h45pm ****

Règlement 2630 intitulé : « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2024

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 à 20 h

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5. RÉOLUTION — AUTRE

- a. Motion pour reconnaître le mois de juin comme le Mois du patrimoine philippin à Côte Saint-Luc

6. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL

- a. Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc
- b. Finances et Technologies de l'information
- c. Services juridiques et Greffe
- d. Loisirs
- e. Affaires publiques et Communications
- f. Protection civile
- g. Travaux publics (août et septembre 2024)
- h. Ressources matérielles et Conseil général
- i. Développement urbain

7. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- a. Règlement 2634 intitulé : « Règlement 2634 abrogeant le règlement no 2603 autorisant un emprunt de 1 386 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le remplacement de diverses conduites de service en plomb sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc »
 - Adoption
- b. Règlement 2635 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 386 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc »
 - Avis de motion
 - Dépôt du projet de règlement
- c. Octroi d'un contrat pour la caractérisation des matériaux pouvant contenir des matières dangereuses pour certain terrains appartenant à la Ville (K-196-24)
- d. Résolution pour l'approbation des dépenses pour le mois de septembre 2024

8. DIRECTION GÉNÉRALE

- a. Concours des *Prix d'Excellence du Réseau de la Santé et des Services Sociaux*

9. RESSOURCES HUMAINES

- a. Embauche d'un technicien de T.I – poste permanent, col blanc – Service Technologies de l'information

- b. Embauche d'employés cols blanc – Poste auxiliaire, temps partiel – Service des Loisirs
- c. Approbation de l'adhésion de la Ville de Côte Saint-Luc à l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)* pour un appel d'offres public visant à obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et ses élus
- d. Embauche de deux ouvriers généraux – Poste auxiliaires, cols bleu – Travaux publics

10. SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE

- a. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025
- b. Résolution pour recevoir la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller Mike Cohen
- c. Approbation d'un accord d'empiètement relatif au 5891 Stephen Leacock
- d. Règlement 2629 intitulé : « Règlement pour régler le stationnement et la sécurité publique »
 - Adoption

11. TRAVAUX PUBLICS

- a. Octroi d'un contrat pour des services de conciergerie pour l'année 2025 (K-02-25)
- b. Octroi d'un contrat pour la location de deux (2) niveleuses pour le déneigement durant la saison d'hiver 2024-2025 (K-167-24-25)
- c. Adoption de la *Lettre d'entente pour le renouvellement (« 12^e renouvellement »)* entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Hampstead pour le dépôt à neige (K-174-24-25)

12. DÉVELOPPEMENT URBAIN – DIVISION DE L'INGÉNIERIE

- a. Octroi d'un contrat pour l'achat de 100 luminaires DEL (C-09-24)

13. DÉVELOPPEMENT URBAIN – DIVISION DE L'URBANISME

- a. Règlement 2630 intitulé : « Règlement sur les Projets particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) »
 - Adoption

13.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

13.1.1 6884 Emerson

13.1.2 7485 Pineview

13.2 Dérogation mineure

13.2.1 6884 Emerson

13.2.2 7485 Pineview

13.2.3 6550 Mozart

13.2.4 5571 Borden

13.2.5 5891 Stephen-Leacock

- 14.** Position sur les points soulevés à la prochaine réunion du conseil d'agglomération de Montréal

15. AUTRES AFFAIRES EN COURS

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE